

Ces informations sont mises à jour périodiquement
du fait de l'évolution de la situation sanitaire

Mardi 1^{er} mars 2022 à 19h

PROTÉGER

Allègement progressif des mesures sanitaires

De nouvelles règles pour le port du masque

Le port du masque en intérieur reste obligatoire dans les transports et les lieux clos non soumis au Pass vaccinal. A contrario, le masque n'est plus obligatoire depuis le 28 février, dans les lieux clos soumis au Pass vaccinal, comme les salles de spectacle, les salles de concert et les cinémas. Pour rappel, depuis le 2 février, le port du masque en extérieur n'est plus obligatoire. Il n'est plus obligatoire depuis le 28 février lors des manifestations et événements sportifs.

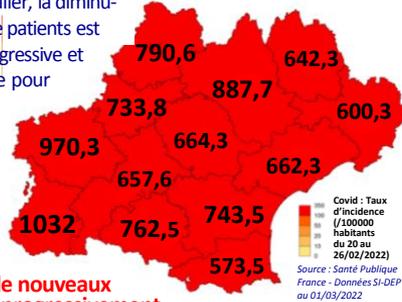
De nouvelles modalités pour les tests de dépistage

Depuis le 28 février, les personnes contacts n'ont plus à réaliser qu'un seul test (autotest ou test antigénique ou test RT-PCR) 2 jours après avoir la confirmation d'un cas contact avec une personne testée positive. Par ailleurs, il n'est désormais plus obligatoire de réaliser un test PCR pour confirmer un test antigénique positif. En revanche, un test PCR reste nécessaire après un autotest positif pour confirmer le résultat.

INDICATEURS

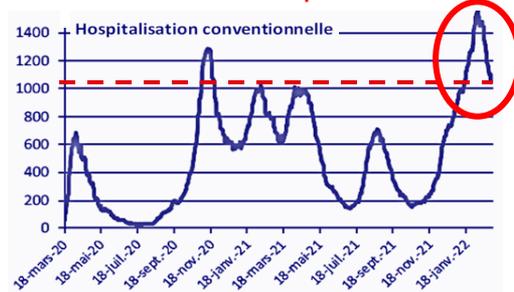
Amélioration et vigilance

Peu à peu, les signes d'amélioration se confirment dans notre région. Le nombre de nouveaux cas baisse dans tous les départements et parmi toutes les tranches d'âge. En secteur hospitalier, la diminution des flux de patients est également progressive et encourageante pour tous. Ces indicateurs sanitaires restent encore élevés malgré tout. Vigilance.



Le nombre de nouveaux cas diminue progressivement.

Les hospitalisations conventionnelles baissent aussi mais leur niveau est encore important :



Source : ARS Occitanie

23,2% DE TESTS
POSITIFS EN MOYENNE (*)
actuellement en Occitanie.
Plus de 337 000 tests
ont été réalisés ces 7 derniers
jours dans la région.

(*) Source : Santé Publique France
(après réajustement méthodologique)

+4959 CAS POSITIFS
EN MOYENNE PAR JOUR (**)
signalés aux équipes de
l'Assurance Maladie depuis
mardi dernier en Occitanie. Au total,
34 713 CAS du 22/02 au 28/02.

(**) Source : Assurance Maladie

Surveillance sanitaire

Pour chaque région, les données de surveillance collectées auprès des partenaires de santé sont accessibles sur le site de Santé publique France :

> [Consultez les derniers points épidémiologiques.](#)



HÔPITAL

Évolution des hospitalisations

Au 01/03/2022 :

- 2191 hospitalisations en cours (-91) dont 226 réanimation et soins critiques (-26)
- 7029 décès à l'hôpital (+57 en 4j)

24/24

@ARS_OC
@gouvernementFR
@MinSolSante
@AlerteSanitaire

695 nouveaux cas Covid pour 100 000 habitants en moyenne en Occitanie

Source : Santé Publique France - 15/02/2022

SUIVI DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE PAR DEPARTEMENTS	HOSPITALISATIONS EN COURS ACTUELLEMENT	DONT REANIMATION ET SOINS CRITIQUES	TOTAL DECES en établissements de santé depuis mars 2020
Ariège (09)	43	8	181
Aude (11)	142	9	537
Aveyron (12)	106	4	341
Gard (30)	290	35	1010
Haute-Garonne (31)	535	76	1198
Gers (32)	82	4	169
Hérault (34)	328	43	1509
Lot (46)	53	5	152
Lozère (48)	24	3	143
Hautes-Pyrénées (65)	142	6	344
Pyrénées-Orientales (66)	231	15	611
Tarn (81)	161	13	522
Tarn-et-Garonne (82)	54	5	312
OCCITANIE	2191	226	7029